



Sylvain Th  berge,
porte-parole de l'Autorit   des march  s financiers.

Soyez des investisseurs aguerris Faites vos devoirs !

Il m'a tout de suite inspir   confiance. Il se pr  sentait bien, il avait l'air de conna  tre    fond les rouages de la finance et, surtout, il m'avait   t   recommand   par une personne que je connais bien.

Ce r  cit typique d'un investisseur victime de fraude, le porte-parole de l'Autorit   des march  s financiers (AMF), Sylvain Th  berge, l'a entendu de nombreuses fois. Plus ou moins   toff  , avec plusieurs variantes, le t  moignage ram  ne    peu pr  s toujours    la m  me constatation: la victime n'  tait pas n  cessairement na  ve, mais, si elle avait pris quelques pr  cautions de base et effectu   quelques d  marches minimales au d  part, elle aurait probablement   chapp      la fraude et peut-  tre du m  me coup sauv   plusieurs autres personnes du guet-apens. En d'autres mots, si les investisseurs ont des droits, ils ont   galement des devoirs    faire avant d'engager une partie de leurs   pargnes dans un placement.

Dans la foul  e des scandales financiers qui ont largement d  fray   la chronique depuis quelques ann  es, l'AMF a publi   *Soyez    votre affaire pour ne pas perdre vos affaires*, un petit guide pour aider les investisseurs    bien faire leurs devoirs de vigilance. « Ce que nous proposons dans cette brochure, explique le porte-parole de l'AMF, c'est une d  marche simple en cinq   tapes qui permet de d  tecter une tentative de fraude lorsqu'on vous offre un placement. » Le document, d'une quinzaine de

pages, pr  sente aussi dix fraudes classiques dont on peut se prot  ger gr  ce    quelques conseils.

A-T-IL LE DROIT DE VENDRE ?

« D  j   en appliquant la premi  re   tape de la d  marche, on met toutes les chances de son c  t  , estime Sylvain Th  berge; si tous les investisseurs s'y conformaient, cela r  duirait   norm  ment le nombre de fraudes. » Il s'agit tout simplement de vous assurer, aupr  s de l'AMF, que la personne qui vous vend un produit financier a le droit de le faire. Pour exercer ce genre de transaction, tout planificateur ou conseiller financier, courtier en assurance, en bourses d'  tudes, ou autre, doit   tre enregistr   aupr  s de l'Autorit   des march  s financiers. Et, pour s'inscrire, il faut d  tenir l'attestation ou la formation exig  e par l'organisme appropri   selon la cat  gorie d'activit   exerc  e, en plus de passer un examen de l'AMF, qui v  rifie aussi les ant  c  dents du candidat.

En contactant l'AMF (ou la Commission des valeurs mobili  res de l'Ontario pour les r  sidents de cette province), vous saurez non seulement si la personne qui veut vous vendre un produit financier a le

droit de le faire, mais également si le produit qu'elle vous offre est bien celui pour lequel elle est autorisée. «Si votre «vendeur» n'est pas inscrit, il vaut mieux ne pas aller plus loin, conseille Sylvain Théberge; vous éviterez ainsi de mettre le doigt dans un engrenage potentiellement dangereux. Et, s'il est inscrit, vous partirez du bon pied, car, selon nos statistiques, 99,6% des personnes inscrites à l'AMF ne posent jamais de problèmes.»

En second lieu, il faut toujours exiger de l'information écrite sur le produit qu'on vous offre : type de placement, frais associés, possibilité d'avoir accès à votre argent, à quelles conditions, etc. Le vendeur est d'ailleurs tenu par la loi de vous remettre un prospectus concernant le placement. Pour vous assurer qu'il ne s'agit pas d'un faux document, vous pouvez contacter l'AMF puisque tous les prospectus doivent lui être acheminés pour approbation. Vous pouvez aussi consulter le site SEDAR (www.sedar.com) des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Si ce n'est pas possible d'obtenir de l'information écrite et attestée, mieux vaut ne pas investir, conseille encore Sylvain Théberge.

TROP BEAU POUR ÊTRE VRAI ?

Troisième étape, est-ce que le placement qu'on vous offre semble trop beau pour être vrai ? Par exemple une promesse de rendement de 20% par année sans le moindre risque. Ou encore un rendement de 2% par mois, ce qui est encore moins probable (24% par an), mais qu'un fraudeur aguerri peut proposer, sachant que les gens sont maintenant mieux avertis sur les rendements mirobolants. En finance, plus on cherche un rendement élevé, plus on doit être prêt à assumer un risque important. «Si un placement semble trop beau pour être vrai, en conclut Sylvain Théberge, c'est probablement qu'il est en effet trop beau pour être vrai !»

Les fraudeurs sont très habiles, explique par ailleurs M. Théberge. Qu'il s'agisse de petits fraudeurs de quartier extorquant quelques milliers de dollars à une poignée de victimes qui ont répondu à une petite annonce, comme c'est souvent le cas, ou de grands escrocs avec place d'affaires bien en vue qui s'enrichissent à coups de centaines de milliers de dollars aux dépens d'investisseurs nantis – ce qui est exceptionnel –, ils savent se montrer persuasifs et utiliser des arguments convaincants. Mais leurs ruses et leurs discours sont fréquemment les mêmes. La quatrième étape consiste donc à reconnaître ces affirmations douteuses auxquelles ils ont recours, notamment les perspectives de profit extraordinaires qui s'annoncent pour telle entreprise (fausse ou émergente) en vertu d'un futur achat par une grande compagnie, de l'obtention prochaine d'un brevet, de la découverte d'un gisement fabuleux, etc. «Si vous ne profitez pas de cette offre de rêve aujourd'hui, demain il sera trop tard», vous disent-ils. Ou bien «j'y ai moi-même investi tout mon argent, et mes clients aussi; ma source est très fiable». Ils peuvent également vous faire croire qu'une brèche dans la loi vous permettra d'éviter de payer de l'impôt sur vos rendements, mais qu'il faut garder le secret, sous peine de voir la loi modifiée si la chose s'ébruite.

En plus de faire souvent le même genre d'affirmations, les fraudeurs ont aussi fréquemment des comportements qui peuvent éveiller un doute. La cinquième étape consiste à démasquer ces attitudes peu orthodoxes. Si la personne met beaucoup de pression, communique avec vous de façon répétitive, vous culpabilise lorsque vous ne prenez

DES FRAUDES CLASSIQUES

Les manières de frauder n'ont de limites que celles de l'imagination ; mais il y a des fraudes plus communes que d'autres. La brochure de l'AMF, *Soyez à votre affaire pour ne pas perdre vos affaires*, présente une dizaine de fraudes classiques qui causent bien des problèmes aux investisseurs.

Certaines sont très connues, comme les ventes pyramidales, la dissimulation d'argent dans les paradis fiscaux, le télémarketing frauduleux (souvent à partir d'autres pays) ou la fraude Web, notamment l'hameçonnage par un faux site de votre institution financière. Ces fraudes par Internet suscitent tout un rayon de nouvelles préoccupations, selon le porte-parole de l'AMF, Sylvain Théberge.

Il y a aussi les placements vendus sans prospectus qui vous privent d'informations précieuses sur votre investissement et de certaines possibilités de recours, la fraude REER lorsqu'on vous fait croire que vous pouvez retirer de l'argent de votre régime sans payer d'impôt dans le but de l'investir ailleurs, et les combines à la Ponzi (on pourrait dire à la Madoff), où l'argent d'un nouvel investisseur paye de faux rendements à d'autres investisseurs.

Beaucoup de fraudeurs ont aussi recours à la promotion de titres (par courriel ou par téléphone) pour en faire monter la valeur afin de vendre leurs propres actions avec profit, une pratique illégale. D'autres passent par des groupes d'affinité en s'associant avec des gens qui ont les mêmes intérêts pour avoir un accès plus facile à eux et susciter leur confiance (la moitié des victimes rencontrent leur fraudeur par l'entremise d'une personne en qui elles ont confiance). D'autres, enfin, tablent sur les actions de mines qui vont vous faire centupler votre mise en quelques années grâce à des gisements d'or ou de diamants absolument prometteurs, et qui n'existent tout simplement pas.

pas ses placements ou que vous mettez ses informations en doute, il y a lieu de soupçonner une fraude. C'est la même chose si elle évite systématiquement de vous dire pour quelle firme elle travaille, tout en vantant ses compétences et ses succès de façon exagérée.

DÉNONCEZ !

Dans tous ces cas, que vous soyez convaincus qu'on tente de vous frauder ou que vous n'ayez que des soupçons, et encore davantage si vous avez effectivement été arnaqués, vous ne devez pas hésiter à le signaler à l'Autorité des marchés financiers, insiste Sylvain Théberge : «Seuls 17% des gens le font. S'il y en avait davantage, cela pourrait éviter à d'autres personnes de venir grossir la statistique des Autorités canadiennes en valeurs mobilières selon laquelle plus d'un million de Canadiens ont déjà été victimes d'une fraude financière.»

Cela ne signifie pas que tous ceux qui travaillent dans le système financier sont des fraudeurs, précise toutefois le porte-parole de l'AMF. «Au contraire, dit-il, la grande majorité sont des gens honnêtes, parfaitement intègres, qui ont une excellente relation avec leurs clients.» L'AMF considère que le système financier québécois se porte très bien, ajoute M. Théberge. «Nous incitons les investisseurs à mieux se renseigner, à adopter de bons réflexes préventifs, mais nous trouverions malsain qu'il se crée une méfiance exagérée au sein de la population. Il ne faudrait pas que les gens recommencent à cacher leur argent sous le matelas.» **D**

